**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

**Nom de l’établissement/site industriel concerné :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Adresse de l’établissement/site industriel concerné :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Nombre d’employés sur l’établissement/site industriel :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**SIRET de l’établissement/site industriel :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Code NAF de l’entreprise :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

J’atteste, sur l’honneur que :

[ ]  mon établissement n’appartient pas à une personne morale soumise à la règlementation relative aux [audits énergétiques règlementaires des grandes entreprise](https://www.ecologie.gouv.fr/audit-energetique-des-grandes-entreprises)s tels que défini dans les articles L233-1 à L233-4 du code de l’énergie,

☐ mon établissement possède un [code NAF éligible](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/Liste%20des%20codes%20NAF%20%C3%A9ligibles%20-%20PACTE%20Industrie.xlsx) au programme PACTE Industrie (et si ce n’est pas le cas, je justifie d’une proportion de l’activité industrielle dans le chiffre d’affaires de l’entreprise, au niveau du SIREN, supérieure à 25%)

[ ]  mon établissement s’engagera, au plus tard dans un délai d’un an à la suite de la restitution de l’audit énergétique, dans une démarche plus globale d'économies d'énergie et de décarbonation à travers le programme [PACTE industrie](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie/pacte-industrie)[[1]](#footnote-2), en faisant appel à au moins l’un des dispositifs suivants. Précisez le(s)quel(s) ci-dessous :

[ ] La formation d’un ou plusieurs via le dispositif [PROREFEI](https://www.prorefei.org/je-m-inscris-a-la-formation/). Cette formation vise à former un référent énergie en charge de la gestion de l’énergie sur le site industriel, capable de faire émerger des projets d’optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables, adaptés aux contraintes de chaque entreprise.

[ ] La [réalisation d’une étude d’opportunités d’évolution du mix énergétique](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/pacte-industrie-parcours-accompagnement-competences-transition-energetique-0). Cette étude vise à aller plus loin que l’audit énergétique en offrant une vision exhaustive des solutions de décarbonation de votre mix énergétique compatibles techniquement avec vos procédés (Efficacité énergétique, synergies à l’échelle d’une zone industrielle ou d’un RCU, récupération de chaleur fatale, production de chaleur renouvelable : solaire thermique, géothermie, biomasse, électrification des procédés, production électricité & d’H2 renouvelable).

[ ]  La prime pour la mise en place d’un système de management de l’énergie selon l’ISO 50001 sur un site industriel ([PROSMEn](http://www.pro-smen.org/))

[ ] [L’élaboration d’une stratégie et/ou d’une trajectoire d’investissement bas carbone](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie/pacte-industrie). Ces accompagnements proposent une méthode et des outils pour aider les entreprises à définir une stratégie de transition bas carbone cohérente et des trajectoires d’investissements sur les leviers énergétiques de vos différents sites industriels, avec un chiffrage financier, énergétique et en GES.

Date :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature du représentant légal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Pour rappel : PACTE industrie est un programme d'accompagnement dans la transition énergétique et bas carbone par le biais de formations et d’accompagnements sous la forme d’études ou de coachings. Pour plus d'information sur PACTE Industrie : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie/pacte-industrie [↑](#footnote-ref-2)